

La destruction de mes documents ministériels couvrant une période cruciale de l'histoire canadienne a été un acte de vandalisme administratif qui m'a personnellement beaucoup angoissé et inquiété. J'ai insisté pour que l'enquête se poursuive et imploré le ministère de rendre publics tous les documents versés dans ses dossiers. Aucun document pertinent n'a jamais été retrouvé.

• (1420)

Les discussions politiques et le processus d'élaboration de politiques décrits dans les documents détruits ont beaucoup plus de valeur pour les Canadiens et pour moi-même que n'importe quelle indemnité que j'ai pu recevoir. Il s'agit d'une lourde perte qui ne peut être justifiée. Les allégations des bureaucrates, des médias et de l'opposition, qui prétendent que ces documents existent encore, sont tout à fait irresponsables.

Honorables sénateurs, je voudrais proposer que le Sénat renvoie la question au Comité permanent du privilège, du Règlement et de la procédure.

Son Honneur le Président: Je crois qu'il faudrait donner avis.

Le sénateur Carney: J'ai déjà donné avis.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, nous sommes aujourd'hui le 30 mars 1993. Cela veut dire que le gouvernement a déjà passé 132 jours à essayer d'éviter que ne lui arrive ce qui est arrivé aux conservateurs de l'Île-du-Prince-Édouard — 132 jours de lâcheté politique et de mépris de la démocratie, pour reprendre les paroles immortelles du sénateur Murray, ou du moins je fais mon possible pour m'assurer qu'elles sont immortelles.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES—LA VICTOIRE LIBÉRALE

L'honorable Gerald R. Ottenheimer: Honorables sénateurs, je ne me suis pas levé assez rapidement après le sénateur Bonnell. J'espérais faire une déclaration, à condition qu'il soit permis de faire une déclaration qui se termine par un point d'interrogation. Je suppose que c'est ce qu'on appellerait une déclaration interrogative, et c'est probablement permis.

Lorsque le sénateur Bonnell a décrit les difficultés auxquelles fait face le Parti progressiste conservateur dans la

belle province de l'Île-du-Prince-Édouard, cela m'a donné envie de lui demander s'il est d'avis qu'un changement de «Kimie» lui serait peut-être très bénéfique.

AFFAIRES COURANTES

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N° 1 POUR 1993-1994

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable H.A. Olson, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le rapport qui suit:

Le mardi 30 mars 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994, a, conformément à son ordre de renvoi du mardi 2 mars 1993, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans propositions d'amendement.

Respectueusement soumis,

Le président
H.A. (Bud) Olson

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Quand lisons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, en temps normal, je ne donnerais pas mon consentement, mais en vertu de la formule Flynn, dois-je comprendre que nous procédons à la sanction royale cet après-midi?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Oui, elle est prévue pour 18 heures environ.

Le sénateur Molgat: En vertu de la formule Flynn donc et comme il y aura sanction royale cet après-midi, je veux bien donner mon consentement.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)